



RÉSUMÉ

MODULE 1: CONNAITRE

E-LEARNING PROXENETES D'ADOLESCENTS

« LES PROXÉNÈTES D'ADOLESCENTS SONT DES TRAFIQUANTS D'ÊTRES HUMAINS QUI RENDENT INTENTIONNELLEMENT DES ADOLESCENTS AFFECTIVEMENT ET MATÉRIELLEMENT DÉPENDANTS D'EUX, AFIN D'ENSUITE – PAR LA TROMPERIE, LA COERCITION, LA VIOLENCE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE ET/OU EN ABUSANT DE LEUR VULNÉRABILITÉ – LES EXPLOITER SEXUELLEMENT. »

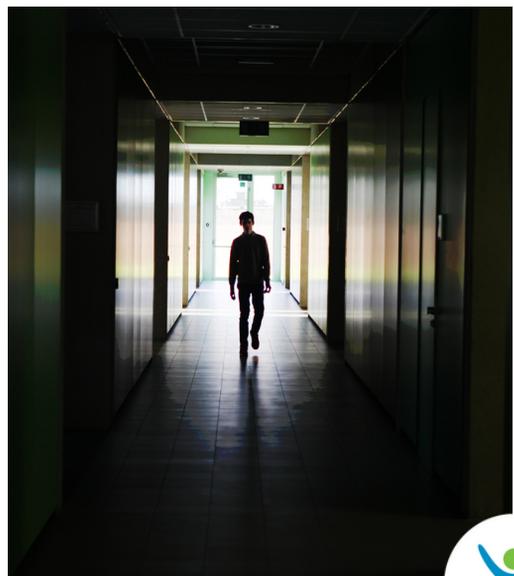
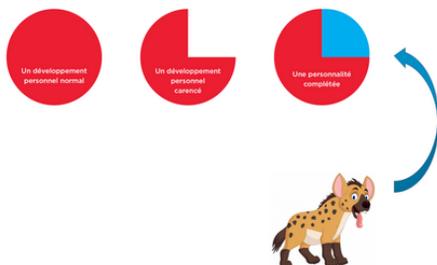
Cadre juridique

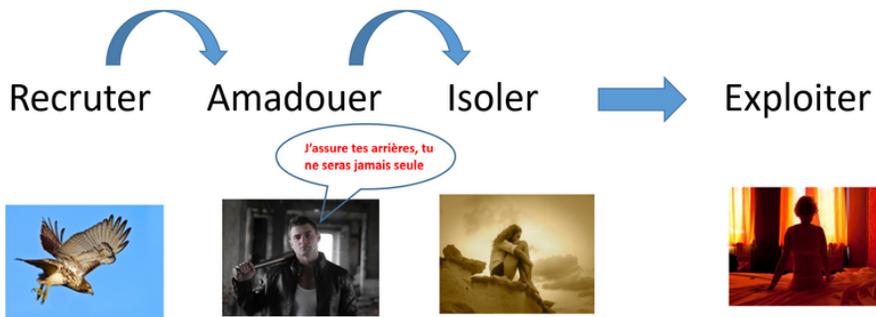


- Les proxénètes d'adolescents peuvent être poursuivis sur base de deux motifs :
 0. Exploitation sexuelle de mineurs à des fins de prostitution (articles 417/25 et suivants)
 0. La traite des êtres humains (articles 433 quinquies et suivants)
- Les victimes de proxénètes d'adolescents peuvent bénéficier de la procédure de protection particulière destinée aux victimes de la traite des êtres humains, qu'elles soient mineures ou majeures, belges ou non belges.

Auteurs

- Motivations: argent & peu de risques
- Modus operandi: combler le morceau manquant du cercle





Profil des victimes

1. Mineures avec un parcours dans l'aide à la jeunesse

- Situations familiales précaires/marginalisées
- Fugues répétées

2. Jeunes filles issues de familles aisées

- Attraction prononcée pour le « bad boy »
- Profil bas, double vie

3. Victimes de la traite internationale des êtres humains

- Europe de l'Est
- Attachement émotionnel repose sur l'idée de former « un couple »
- Motivations socio-économiques
- Originaires de zones rurales

- Dénominateur commun : chacune d'elles est habitée du désir intense d'une vie meilleure ou différente.
- N'importe quel adolescent peut devenir victime, à plus forte raison si les auteurs sont en mesure de déceler, et de mettre à profit, une certaine vulnérabilité.

Obstacle majeur: le problème d'auto-identification



Conséquences

- Psychiques
- Sociales et sociétales
- Physiques et sexuelles

